

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 183 Voeu relatif au travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961, 51 ans plus tard.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'il y a près de 51 ans avait lieu dans la capitale le massacre du « 17 octobre 1961 » que les élus de la Ville de Paris n'oublient pas.

Considérant qu'il y a un an, nous adoptions un voeu qui contenait, pour partie, les éléments qui suivent :

Considérant que le Maire de Paris et les élu(e)s de la majorité municipale ont décidé depuis 2001 de prendre des initiatives à la hauteur de la gravité de cet épisode survenu le 17 octobre 1961.

Considérant que la manifestation du 17 octobre 1961 répondait à un appel pour une marche familiale et pacifique et que des dizaines de manifestants algériens, français à l'époque, ont été assassinés dont un certain nombre jetés à la Seine par des policiers encouragés par les autorités, notamment le Préfet collaborationniste Maurice Papon.

Considérant que quand cet évènement dramatique n'a pas été carrément dissimulé il a été totalement minimisé par les gouvernements successifs pendant plus de 35 ans.

Considérant que des travaux, dont le rapport en 1997 de Dieudonné Mandelkern (Conseiller d'Etat), et le rapport en 1999 de Jean Geronimi (avocat général à la cour de Cassation), qui, sur la base de la consultation des archives officielles, ont retenu le chiffre plancher d'au moins une cinquantaine de personnes tuées cette nuit-là, alors que la version officielle (restée en vigueur 30 ans) annonçait celui de 3 personnes.

Considérant que, non seulement divers témoignages et documents sont venus étayer les soupçons portés sur la responsabilité d'une partie de la haute administration française et de l'Etat français dans les violences infligées aux manifestants algériens les 17 et 18 octobre et que ces massacres (coups et noyade dans la Seine) ont été des pratiques et actions policières récurrentes pendant les mois de septembre et d'octobre 1961. (..)

Considérant que dans ce voeu adopté il y a un an nous décidions que le Maire de Paris saisisse le Premier Ministre afin d'engager les pouvoirs publics à traduire dans des actes forts le travail mémoriel dû aux victimes, à leurs familles, aux peuples français et algérien.

Considérant que jusqu'à présent, ces interpellations du Conseil de Paris et du Maire de Paris ont été peu entendues par les pouvoirs publics sur cette question, mais que depuis les dernières élections présidentielles et législatives le gouvernement a changé.

Le Conseil de Paris, sur proposition du groupe Communiste et élus du parti de Gauche,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris saisisse le Premier Ministre afin que les vœux adoptés lors de précédents Conseil de Paris à propos du travail de mémoire sur le "17 octobre 1961" se traduisent désormais en initiatives et actes forts.